

15 JUIN 2017

## Séance du 14 Juin 2017

Séance à 20 h 30, sous la présidence de M. GARET, Maire.

- Présents : (17) MM. GARET, DUCHAINE, MORAGNY, VARNIER, NOEL, CONTAUT, ELARD, COCHENER, AUBRIOT B. & L., RIZZATO, GUINOT, DA COSTA, LUGNIER, BOULLANGER, L'HUILLIER & ARNOULD.

*Absents (2): MM. BONNEMAINS & PIERRON*

Procuration (1) : M. BONNEMAINS à M. BOULLANGER

Secrétaire : AUBRIOT Laurent

*Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.*

## LOTISSEMENT « LES ESSARTS » & EMPRUNT

Le Maire présente l'évolution de la demande de permis d'aménager ; toujours attendue à ce jour.

Dès que l'autorisation sera délivrée, les consultations d'entreprises seront lancées pour un démarrage des travaux au plus tôt.

De ce fait, il est nécessaire de retenir une offre de prêt, à hauteur de 588.000 €.

Les Conseillers sont destinataires d'un tableau comparatif des offres.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire de la Commune de VILLIERS EN LIEU à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un crédit relais d'un montant de 588.000 €, dont le remboursement s'effectuera par affectation des subventions et ventes de parcelles viabilisées.**

## **TARIFS 2017/2018 : CANTINE & GARDERIE**

Le Maire présente le bilan « prévisionnel » 2016/2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs comme suit (seul changement, repas PAI) :**

- ❖ **Cantine « repas ordinaire » : 4.80 €**
- ❖ **Cantine « repas tiré du sac » : 2.50 €**
- ❖ **Cantine « repas particulier PAI » : 14.00 €**
- ❖ **Garderie du matin : 1.50 € (non proratisé au temps passé)**
- ❖ **Garderie du soir : 1.00 €.**

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES 2016/2017**

Le Maire signale qu'il s'agit des frais de fonctionnement à demander aux communes de résidence si les conditions le permettent et avec dérogation du Maire.

**La Commune applique le même tarif que la Ville de ST DIZIER, qui a fixé la participation à 185 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 185 €/élève pour l'année 2016/2017, la participation à demander aux communes de résidence.**

## **TIRAGE AU SORT DES JURES DE COUR D'ASSISES POUR 2018**

Comme chaque année, 9 personnes à tirer au sort d'après la liste électorale.

*La séance est levée à 22 h 15.*